

## Séance du 16 février 2023

L'an deux mil vingt-trois le jeudi seize février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 10 février 2023

PRÉSENTS: Mme JACQUIN Martine, Maire

Mmes Ms: VALTAT Roger, GRASSER Sylvie, SERRE Patrice, BONNARDON Maurice adjoints.

Mmes et Ms: MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MATHURIN Armelle, MITAUT Rachel; CHARRAT Laurent, GUICHARD Serge, JEANNIARD Luc, RIONDET Jacques. ROBERT-MICHON Flavien.

ABSENTS EXCUSÉS: Mme DAUPHANT Aude, ERBS Angélique, MARC Emmanuelle, VAYSSIERE Nora. M. BESSON Pierre-Henri

PROCURATIONS : Mme DAUPHANT Aude à Mme JACQUIN Martine  
Mme MARC Emmanuelle à M. SERRE Patrice

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MITAUT Rachel

### Etat civil

#### **Décès :**

JAYET Maria : le 19 janvier à Moirans

LEITE DA COSTA Maria : le 31 janvier à Voiron

PENELON Patrick : le 03 février à Colombe

POTTIER Marie-Paule : le 1<sup>er</sup> février à Saint jean de Bournay

#### **Ordre du jour**

- Construction d'un restaurant scolaire : point sur les travaux
- Devis travaux d'élagage
- Sinistre du 26 novembre 2022 : encaissement des indemnités
- Location des salles : restitution de caution
- Compte rendu des commissions municipales
- Compte-rendu des commissions de la CCBE
- Antenne SFR : refus de la Dp
  
- Questions diverses
- Demande d'emplacement pour un camion pizza
- Point sur le recensement de la population

*Le compte rendu de la séance du 18 janvier est approuvé à l'unanimité*

## **Construction d'un restaurant scolaire : point sur les travaux**

*Patrice SERRE :*

- Les travaux avancent bien, la phase finale est espérée d'ici 1,5 mois. Les sols souples seront posés début mars.
- L'isolation phonique doit se terminer fin février. Il ne reste plus qu'une armoire électrique à installer pour le réseau de chauffage.
- Les grilles de séparation entre l'école et la cantine ont été posées ce qui a permis d'enlever les grilles de chantier.
- 3 sociétés ont répondu par un devis pour le mobilier de la cantine et de la garderie. Aujourd'hui le délai de livraison est entre 5 et 6 semaines.
- La commission scolaire se réunira prochainement pour le choix de l'entreprise qui fournira ce mobilier.

## **Devis travaux d'élagage**

*Maurice BONNARDON :*

Présentation de deux devis portant sur l'élagage d'arbres:

\* Abattage d'arbres et débroussaillage d'une haie en bordure du chemin du Combeau en surplomb des maisons : Société AGERON BIEVRE ENTRETIEN de Viriville pour un montant de 1 680 € TTC

\* Abattage et débardage du bois dans l'impasse des vignes (en dessous du lotissement de Grande Colombe) : Entreprise VMC bois de St ONDRAS pour un montant de 8 760,00 € TTC

A l'unanimité le conseil Municipal valide ces devis,

## **- 2023-06-1 : Sinistre du 26 novembre 2022 : indemnisation**

Mme le Maire expose :

La commune de Colombe a été victime d'un sinistre le 26 novembre 2022 causé par un véhicule. Le nécessaire a été fait auprès de notre société d'assurance et pour permettre à la collectivité de percevoir les indemnités afférentes à ce dossier le Conseil Municipal doit acter la réception de celles-ci.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :

\* Accepte de recevoir les indemnités relatives au sinistre relaté ci-dessus.

\* Charge Mme le Maire de produire et de signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

## **2023-07-1 : Location de salle : non restitution de caution**

Mme le Maire expose :

Courant juillet 2022 à deux reprises les locataires de la Salle communale se sont vus retenir et encaisser la caution versée au moment de la réservation, pour non respect de la convention

d'utilisation, notamment pour la gêne occasionnée au voisinage par la présence de bruits intempestifs.

De plus un des locataires n'était pas présent tout au long de la soirée, comme l'exige la convention.

Aujourd'hui cette personne demande à ce que sa caution lui soit restituée et conteste les nuisances qui lui sont reprochées.

Mme le Maire précise que plusieurs voisins l'ont alerté de ces nuisances et que la gendarmerie lui a confirmé que des appels téléphoniques de plaignants ont bien été reçus au centre d'appel.

M. VALTAT Roger intervient avant que le conseil municipal passe au vote :

- La convention de location est peut être un peu faible et il n'y a pas eu de verbalisation (ni par la gendarmerie, ni par le maire ou un adjoint).
- Aujourd'hui nous n'avons rien de factuel.

Il est aujourd'hui important d'envisager :

- \* la mise en place d'un limiteur de son à l'intérieur de la salle pour limiter les nuisances
- \* de préciser certaines choses dans la convention.
- \* de supprimer la location des salles si ces problèmes se répètent.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal s'exprime contre la restitution de ces cautions à 15 Voix POUR et 1 voix CONTRE .

### **Compte rendu des commissions municipales**

*Mme le Maire :*

La commission « Animations » s'est réunie dernièrement pour établir le programme des animations du 15 juillet, jour du feu d'artifice. Cette année aura lieu une exposition de voitures anciennes, de prestiges et de motos. Un courrier va être adressé prochainement aux différentes associations pour l'exposition de voitures.

Une nouvelle rencontre aura lieu dans quelques temps pour l'organisation de cette journée.

*Maurice BONNARDON*

\* La commission « environnement » a travaillé dernièrement pour définir l'emplacement des pupitres et les thèmes abordés sur chacun. Une rencontre a eu lieu avec Sabrina MASELLA à la CCBE pour lui présenter le travail de la commission. Le travail sur le contenu des pupitre va continuer et un stagiaire de la CCBE est venu parcourir le circuit avec Maurice. La CCBE va commander les bancs et les tables ; si tout se passe bien l'installation de ces mobiliers se fera pendant l'été.

\* Concernant l'aménagement de la croix du Fûteau, le dossier doit être étudié par le CEREMA et par la DDT, nous attendons le retour pour connaître le montant de la subvention accordée.

### **Compte-rendu des commissions de la CCBE**

*Maurice BONNARDON :*

Une réunion du Comité de travail « tourisme » a eu lieu pour travailler uniquement sur les sentiers de randonnée.

*Roger VALTAT :*

**Le Conseil communautaire** s'est réuni lundi 30 janvier : Les sujets suivants ont été abordés:

- PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER)

- PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET OPTIMISATION DES RESSOURCES

Marchés public : Autorisation de signer le marché n°22SE25 « Collecte, transport et traitement des déchets diffus spécifiques »

- FINANCES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Finances : Délégation du conseil communautaire au président pour contractualiser et signer une ligne de trésorerie de 3 millions d'euros en faveur du budget annexe « Assainissement »

- COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

Enfance, jeunesse, famille : Vote du taux de participation financière à la formation du Brevet d' Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) pour les jeunes du territoire

- ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

\* Développement économique : Autorisation d'aliéner le lot 19 situé sur le parc d'activités Bièvre Dauphine 2 à Apprieu

\* Développement économique : Autorisation d'aliéner le lot 7a2 situé sur le parc d'activités Bièvre Dauphine 2 à Apprieu.

*Roger VALTAT :*

**Lors de la conférence des maires** du 13 février les sujets suivant ont été discutés :

\* Comment revisiter le PACTE financier et fiscal qui a aujourd'hui une quinzaine d'années.

\* Les prises de compétences sociale et eau et assainissement impliquent aussi des transferts financiers.

\* Il faut trouver des moyens supplémentaires pour la Communauté de Communes et trouver un équilibre

\* Il faut retravailler les attributions de compensation attribuées par la CCBE aux communes, ces sommes ont été figées au moment de la mise en place de la TPU.

\* En ce qui concerne la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) : la CCBE doit elle continuer de verser cette dotation alors qu'elle n'en a plus les moyens.

\* Il faut réfléchir à la répartition de la Taxe d'Aménagement et l'attribution d'un versement au profit de la CCBE

Une nouvelle réunion aura lieu la semaine prochaine pour finaliser ces sujets et permettre à chacun d'établir l'équilibre de son budget.

### **Antenne SFR : refus de la Déclaration Préalable :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, dernièrement, elle a reçue en mairie un dossier d'intention d'implantation d'une nouvelle antenne SFR sur la commune. Dans un premier temps un mail a été transmis à SFR avec un avis défavorable pour l'implantation en l'emplacement demandé (proximité de maisons et d'une exploitation agricole).

Un dossier de Déclaration Préalable est parvenu par la suite et a fait l'objet d'un refus car le règlement du PLUI ne permet pas l'implantation de cette antenne dans la zone concernée. Ces antennes sont d'utilité publique, alors nous attendons de voir quelle suite va donné SFR à ce dossier. Soit il n'accepte pas le refus, soit il cherche un autre lieu d'implantation.

Par ailleurs Mme le Maire a reçu, à leur demande, un groupe de personnes opposées à cette implantation. SFR a choisi ce lieu car un propriétaire privé a accepté de louer son terrain, ils avaient auparavant essayer plusieurs refus de propriétaires sur la commune de Le Grand Lemps.

## **Fresque mural :**

*Maurice BONNARDON :*

Depuis un certains temps, la commission « environnement » envisage la réalisation de fresque mural sur la route du tram.

Deux supports intéressants ont été relevés : la maison de M. RIVAT sise au Cotter, sur une surface d'environ 2 m x 2,5 m, une proposition nous a été faite pour un montant de 1 500 €.

Le deuxième support, situé à l'entrée de la commune est une façade beaucoup plus importante ou le crépis doit être refait pour réaliser une fresque plus conséquente, le budget sera alors nettement plus élevé.

La commission environnement est favorable en commençant par la petite fresque et en poursuivant par la plus conséquente.

L'idée était de parler de la route du tram en réalisant des représentations à l'image des vieilles cartes postales de colombe.

Après échanges, Mme le Maire propose à chacun de réfléchir sur ces propositions et de reporter le vote lors de la prochaine séance.

## **Questions diverses**

### **Demande d'emplacement pour un camion pizza**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a eu une nouvelle demande d'implantation d'un camion pizza sur la commune. Les conditions d'implantation et les tarifs ont été transmis à cette personne et nous sommes dans l'attente de sa réponse.

### **Point sur le recensement de la population**

Le recensement de la population se termine ce samedi 18 février. Globalement tout s'est bien passé et les agents recenseurs sont contents d'avoir accompli cette mission.

## **Divers :**

*Mme le Maire :*

Une réunion portant sur les frelons asiatique et leurs nids aura lieu samedi prochain à St Didier de Bizonnes, les personnes intéressées sont invitées à y participer.

Une société qui réalise l'élagage sous les lignes de RTE nous propose de faire intervenir quelqu'un sur la commune si on le souhaite. Nous attendrons d'avoir un retour de St Didier de Bizonnes pour répondre.

*Roger VALTAT :*

L'espace France service a ouvert depuis peu à Le Grand-Lemps, dans les locaux de la poste et porté par la poste. Cet espace rassemble différents services : trésorerie, CAF, Sécurité Sociale, MSA, caisse de retraites, pôle emploi : le personnel est employé par la poste et formé pour chaque service. Il faut maintenant que ces services fonctionnent pour pérenniser l'espace.

*Roger VALTAT :*

La mairie de Le Grand-Lemps est équipée depuis peu pour recevoir les demande de cartes d'identité et de passeports.

*Roger VALTAT:*

Suite à la décision prise par le conseil municipal en fin d'année dernière, les travaux d'extinction nocturne de l'éclairage public et l'abaissement sur le reste du temps ont été effectué ce mardi 14 février.

Une horloge ne permet pas un réglage identique sur la partie côté Grand-lemps. Nous sommes donc en attente du devis pour le remplacement de cette horloge.

*Martine JACQUIN :*

La cérémonie commémorative du 19 mars aura lieu, cette année, à 11 h car il s'agit d'un dimanche.

*Martine JACQUIN :*

En ce qui concerne la cérémonie du 8 mai.

La mairie a été destinataire d'une demande d'ajout de noms sur le monument aux morts. Il s'agit de deux sœurs qui ont habité sur colombe jusqu'en 1941 ; l'une d'entre elle a été fusillée par la Gestapo à St Etienne (Loire) et l'autre était dans la résistance.

Le petits-fils d'une de ces personnes travaille depuis 28 ans pour que la mention soit faite sur leurs actes de décès respectif et c'est aujourd'hui chose faite.

Sa demande a été acceptée et ces deux noms seront gravés sur le monument aux morts avant la cérémonie du 8 mai. Ce sera les deux seules femmes inscrites sur le monument de Colombe.

Le conseil municipal a décidé d'installer un panneau « interdiction de stationner » sur la façade de l'auberge de Colombe (le long du chemin de la charrière) car régulièrement les véhicules stationnent et gênent la circulation au carrefour.

*Séance levée à 22 h 20*